



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

Envoyé en préfecture le 10/12/2019
Reçu en préfecture le 10/12/2019
Affiché le 
ID : 974-249740085-20191129-AFF53_CC291119-DE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019

AFFAIRE N° 53-20191129

**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR L'APPEL
A PROJETSVELO & TERRITOIRES – ADEME**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf du mois de novembre à neuf heures et quarante minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 20 novembre 2019, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON (*de l'affaire n° 01-20191129 à l'affaire n° 08-20191129, y compris la question diverse n° 01-20191129*) ainsi que de celle de Monsieur Olivier RIVIERE (*de l'affaire n° 09-20191129 à l'affaire n° 41-20191129 puis de l'affaire n° 43-20191129 à l'affaire n° 54-20191129*) et de celle de Monsieur Bachil VALY (*de l'affaire n° 42-20191129 à l'affaire n° 42-20191129*).

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 30
Absents représentés : 11
Absents : 07

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

André THIEN AH KOON (*de l'affaire n° 01-20191129 à l'affaire n° 08-20191129, y compris la question diverse n° 01-20191129*), Jacques HOARAU, Bernard PAYET, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Jacqueline FRUTEAU-BOYER, Albert GASTRIN (*de l'affaire n° 01-20191129 à l'affaire n° 46-20191129, y compris la question diverse n° 01-20191129*), José PAYET, Monique BENARD-DESLAIS, José CLAIN, Mimose DIJOUX RIVIERE, Emmanuelle HOARAU, Anissa LOCATE, Laurence MONDON, Rito MOREL, François ROUSSETY (*de l'affaire n° 01-20191129 à l'affaire n° 33-20191129, y compris la question diverse n° 01-20191129*), Jessica SELLIER, Catherine TURPIN.

- Commune de Saint-Joseph -

Harry MUSSARD, Henri-Claude HUET, Axel VIENNE, Inelda BAUSSILLON, Gilberte GERARD, Christian LANDRY, Jean-Daniel LEBON, Marie-Andrée LEJOYEUX, Rose Andrée MUSSARD, Raymonde VIENNE, Henri-Claude YEBO.

Alin GUEZELLO.

- Commune de l'Entre-Deux –

Isabelle PARIS-GROSSET, Bachil VALY.

- Commune de Saint-Philippe –

Olivier RIVIERE, Clarita TURPIN.

REPRESENTES-PROCURATION

- Commune du Tampon -

André THIEN AH KOON (*représenté par Olivier RIVIERE, de l'affaire n° 09-20191129 à l'affaire n° 54-20191129*), Pierre ROBERT (*représenté par Jacqueline FRUTEAU-BOYER*), Denise BOUTET TSANG CHUN SZE (*représentée par Emmanuelle HOARAU*), Daniel MAUNIER (*représenté par Catherine TURPIN*), François ROUSSETY (*représenté par José PAYET, de l'affaire n° 34-20191129 à l'affaire n° 54-20191129*), Marcelin THELIS (*représenté par Rito MOREL*).

- Commune de Saint-Joseph -

Patrick LEBRETON (*représenté par Henri-Claude HUET*), Blanche Reine JAVELLE (*représentée par Rose Andrée MUSSARD*), Marie-Jo LEBON (*représentée par Marie-Andrée LEJOYEUX*), Harry-Claude MOREL (*représenté par Harry MUSSARD*).

- Commune de l'Entre-Deux –

André DUPREY (*représenté par Bachil VALY*).

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

Marie France RIVIERE, Albert GASTRIN (*de l'affaire n° 47-20191129 à l'affaire n° 54-20191129*).

Colette FONTAINE, Jean-Jacques VLODY.

- Commune de Saint-Joseph -

Harry MALET, Priscilla PAYET, François RIVIERE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 53-20191129**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR L'APPEL A PROJETS VELO
& TERRITOIRES – ADEME**

Le Président rappelle à l'Assemblée que la Communauté d'Agglomération a répondu à un appel à projets national lancé par l'ADEME, intitulé « Vélo & Territoires ». Ce dossier a été le seul retenu sur le territoire de La Réunion.

Cet appel à projets s'adresse aux territoires de moins de 250.000 habitants et a pour but d'anticiper la mise en œuvre du Plan Vélo, de mobiliser la dotation de soutien à l'investissement sur des projets d'infrastructures cyclables aboutis, et plus globalement de soutenir les territoires dans le cadre de la définition et de la mise en œuvre de leur politique cyclable.

Pour mémoire, le projet présenté prévoit la mise en œuvre d'un plan d'actions qui s'articule autour des axes suivants :

- L'élaboration d'un schéma directeur des déplacements à vélo,
- Une communication tournée vers une pratique favorisée et plus répandue du vélo,
- L'aménagement de services « vélo » en lien avec le futur TCSP, les haltes & gares routières du réseau de transport CARSUD,
- L'assistance des communes du territoire de la CASUD dans la mise en œuvre d'aménagements en faveur des vélos, et l'assurance d'une cohérence et d'une continuité des itinéraires,
- Le suivi d'une mise en œuvre cohérente des Plans Vélos des différentes collectivités (Région et communes), articulée en lien avec celui de la CASUD.

Le Président informe que le coût total estimé de l'opération s'élève aujourd'hui à 747.738,64 € Hors Taxes.

Dans le cadre du dispositif de soutien mis en place suite à cet appel à projets, l'ADEME (Agence de l'Environnement & de la Maîtrise de l'Energie) soutient cette opération tel que suit :

Axes présentés	Montants éligibles	Aides attribuées par l'ADEME
Axe 1 : Etude cyclable – Soutenir la construction d'une stratégie d'aménagements	35.000,00 €	25.000,00 €
Axe 2 : Expérimentation de services vélo – Soutenir le développement de l'usage du vélo par l'émergence de services en finançant l'ingénierie nécessaire	297.869,32 €	75.000,00 €

Axes présentés	Montants éligibles	Aides attribuées par l'ADEME
Axe 3 : Ingénierie territoriale – Soutenir l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre d'une politique cyclable intégrée sur le territoire	87.800,00 €	87.800,00 €
Totaux demande de subvention pour mémoire	420.669,32 €	187.800,00 € soit 44,64 % des montants éligibles
Autofinancement CASUD	232.869,32 € soit 55,36 % des montants éligibles	

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le plan de financement pour l'élaboration du plan Vélo & Territoires de la CASUD présentant une participation de l'ADEME à hauteur de 187.800,00 €, soit 44,64 % du total des montants éligibles de l'appel à projets 2019 – répartie selon les axes :

1. Etude cyclable : participation actée à 25.000,00 €,
2. Expérimentation de services vélo : participation actée à 75.000,00 €,
3. Ingénierie territoriale : participation actée à 87.800,00 €.

- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toute pièce relative à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **d'approuver le plan de financement pour l'élaboration du plan Vélo & Territoires de la CASUD présentant une participation de l'ADEME à hauteur de 187.800,00 €, soit 44,64 % du total des montants éligibles de l'appel à projets 2019 – répartie selon les axes :**

- 1. Etude cyclable : participation actée à 75.000,00 €,**
- 2. Expérimentation de services vélo : participation actée à 75.000,00 €,**
- 3. Ingénierie territoriale : participation actée à 87.800,00 €,**

- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 41

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président de la CASUD,**



André THIEN AH KOON